



Perfectionner et développer sa pratique et sa technique instrumentales ou vocales

(Bloc de compétences 2 du titre de Musicien·ne des Musiques Actuelles)

Du 06 octobre 2022 au 27 avril 2023 - Date limite de candidature : 08 avril 2022

370 heures

9h30 > 13h00 et 14h00 > 17h30

5 550 € / stagiaire - Formation éligible au CPF

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

Contact : Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

Public / Prérequis

Ce parcours de formation certifiant s'adresse aux musicien·nes interprètes (instrumentistes ou chanteur·euses), aux auteur·rices et aux compositeur·rices justifiant d'une pratique instrumentale avancée sur son instrument principale et d'un bon niveau théorique de connaissance musicale.

Aptitudes

Capacité d'écoute, d'analyse et de travail en groupe.

Objectifs

- Acquérir une technicité instrumentale principale confirmée, développer la pratique d'un deuxième instrument, composer, arranger, improviser et utiliser des logiciels de MAO pour la composition et l'interprétation en live.

Méthodes

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, le·la candidat·e présente devant un jury de professionnel·les :

- Une prestation scénique publique, collective ou individuelle, présentant un travail de composition originale.
- Un oral de présentation d'un projet de composition originale réalisé en MAO.
- Une prestation individuelle imposée permettant d'évaluer son niveau de technique instrumentale.

Compétences

À l'issue de la formation le-la stagiaire sera capable de :

- Développer une technicité instrumentale principale et secondaire confirmée.
- S'appropriier différentes esthétiques musicales.
- Composer, arranger, harmoniser, improviser, écrire.
- Utiliser des logiciels de MAO pour la composition et l'interprétation live.

Intervenant·es

Stéphane ATROUS : musicien, compositeur.

Esther SUEL : musicienne, autrice, compositrice.

Antoine SAINT-JEAN : musicien, professeur de batterie.

Edison BELMAR : musicien, professeur de guitare.

Jean-François VINCENDEAU : musicien, professeur de basse/contrebasse.

Stéphane HUGLI : musicien, professeur de clavier.

Claire REMY : musicienne, professeur de clavier.

Guillaume GERMOND : musicien, professeur de chant.

Anthony BOULC'H : musicien, professeur de MAO.

Informations complémentaires

Le dossier de candidature est à retourner à la coordinatrice du MuMA, Sandrine NOGUE, à l'adresse mail suivante : sandrine@trempe.com et au responsable du secteur formation de Trempe, Wilfrid LEBREC, à l'adresse mail suivante : wilfrid@trempe.com

Nous vous informerons des suites accordées à votre candidature entre le 11 et le 13 avril 2022.

Si votre candidature est retenue vous serez alors convoqué·e à une audition qui se déroulera le 05 ou le 06 mai 2022. Nous vous communiquerons les résultats de cette audition au plus tard le 09 mai 2022.

Cette audition se déroule en trois parties :

- Un relevé de partie d'un morceau à interpréter (20 minutes de préparation puis présentation du relevé devant le jury).
- L'interprétation d'un morceau libre de votre choix (composition ou reprise).
- Un entretien permettant de vérifier l'adéquation de votre projet professionnel avec les objectifs de la formation.

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec le référent handicap de Trempe afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact du référent handicap : wilfrid@trempe.com